

*Questions orales*

més, et ceux qui ne le seront pas, comme les aliments de base. Le plus difficile est de savoir où tracer la ligne.

Nous avons demandé au Comité des finances de se pencher sur cette question, et à des représentants de l'Association des restaurateurs et de l'industrie alimentaire de nous donner leur avis à ce sujet. La ligne de démarcation que nous avons adoptée est la plus juste que nous ayons pu trouver dans les circonstances, compte tenu des conseils qui nous ont été fournis.

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** À mon avis, les députés et les restaurants qui sont encore ouverts devraient taxer M. Wilson parce que ses carottes sont cuites!

[Français]

Soyons clairs, monsieur le Président. Le 2 septembre 1987, le ministre a déclaré devant la Chambre: «Cette brochure est très claire. Il n'y a aucune proposition de taxer les aliments. C'est très clair.» C'étaient les paroles du ministre. Si le ministre a dit vrai, il faut alors conclure que dans son projet de loi les hamburgers ne sont pas des aliments, les hot dogs ne sont pas des aliments, les boissons gazeuses, les fruits secs, la crème glacée, les salades, le poulet frit, les pizzas, les tartes et les plateaux de fromage ne sont pas des aliments d'après sa définition, car la taxe sur les produits et services va s'appliquer à chacun de ces articles. Toutes les semaines des millions de Canadiens prennent des repas à emporter ou mangent dans les cantines. Mais si l'on croit le ministre, ce ne sont pas des aliments qu'ils consomment. Je lui pose donc la question suivante: Si ces articles ne sont pas des aliments, qu'est-ce que c'est?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je renvoie le chef de l'opposition à la déclaration que j'ai faite en décembre 1987, alors que j'ai dit que les aliments de base. . .

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Vous avez dit «la nourriture».

**Des voix:** Vous avez dit «la nourriture».

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** J'ai déclaré, à l'époque, que les aliments de base ne seraient pas taxés et qu'il faudrait distinguer d'une manière ou d'une autre les aliments de base de la nourriture servie dans les restaurants.

Le chef de l'opposition prétend-il que la nourriture servie dans son restaurant préféré, Winston's, est taxable ou non? Quelle est sa position là-dessus?

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Vous avez dit que vous ne taxeriez pas la nourriture.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Encore une fois, le chef de l'opposition ne répond pas à ma question. Il n'a aucune idée sur ce sujet. Le Nouveau Parti démocratique, à sa décharge, a au moins proposé des solutions de rechange. Je ne suis pas d'accord avec ces solutions, mais je n'ai pas encore entendu une idée. . .

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Ça fait vraiment pitié.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Le député dit que ça fait pitié. Ce qui fait pitié, c'est que le Parti libéral du Canada n'a pas eu une seule idée originale et qu'il n'a rien proposé en ce qui concerne la taxe sur les produits et services.

\* \* \*

## LE CANADIEN NATIONAL

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre fait suite à celles qui lui ont été posées hier à la Chambre à propos de la conduite de M. Brian Gallery, vice-président du CN.

J'ai là copie d'une lettre en date du 5 juillet 1989, que M. Brian Gallery, président intérimaire du CN, a adressée à Brant Ducey, vice-président du CN chargé des affaires publiques et de la publicité. Dans cette lettre, M. Gallery—pour reprendre les propos d'un éditorial paru aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal:

. . . menace d'intervenir lui-même pour empêcher le CN d'obtenir deux contrats lucratifs que celui-ci désirait à ce moment-là s'il cesse d'acheter de la publicité dans ses revues à lui, Gallery.

Le premier ministre ne pourrait-il pas reconnaître avec nous que le 5 juillet 1989, M. Gallery, président intérimaire du CN que le premier ministre et son Cabinet ont nommé et président du Club 500, chargé de recueillir des fonds pour le Parti progressiste-conservateur, a mal agi en faisant passer ses intérêts personnels avant ses responsabilités de président du CN?

Le premier ministre pourrait-il en outre annoncer aujourd'hui la démission de M. Gallery, en tant que vice-président du CN? Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'un organisme indépendant procédera à une enquête complète et approfondie des activités de M. Gallery au CN et qu'il en rendra publics les résultats?